



# RAPPORT D'ACTIVITES 2007

# SOMMAIRE

## Introduction p.5

## Première partie p.11

### **Du Manifeste des villes de banlieue au Plan Banlieues du gouvernement**

- Manifeste des villes de banlieue présenté à la presse le 6 février 2007
- Propositions pour le Plan Banlieues présentées à la presse le 13 novembre 2007

## Deuxième partie p.25

### **Politique de la ville, DSU, intercommunalité, lutte contre les discriminations. Les partenariats.**

- DSU et CNV
- Politique de la ville et Intercommunalité avec la DIV
- ACSE et HALDE
- Les professionnels, l'Inter-réseaux DSU et les centres de ressources

## Troisième partie p.37

### **Partenariats sur d'autres thèmes de travail**

- Avec le GART : transports et désenclavement
- Avec la SMACL : assurance des risques d'exception
- Avec « Elus, santé publique et territoires » : santé publique en banlieue
- Avec l'ACAD et l'IHEDATE : ingénierie des territoires
- Avec le FFSU : prévention et sécurité

## Quatrième partie p.51

### **Rénovation urbaine et développement durable**

- Partenariat Ville et Banlieue / CERTU

## Cinquième partie p.57

### **Calendrier détaillé des activités 2007**



# INTRODUCTION





L'année 2007 a été rythmée par deux élections majeures pour notre pays :

• **22 avril et 6 mai - Election présidentielle**

Annonce du candidat qui sera élu, réitérée par le Président de la République, d'un plan « ambitieux » en faveur des banlieues.

Dans ce contexte, Ville et Banlieue a tenu à prendre clairement position dans le débat électoral avec la publication du Manifeste des villes de banlieue, envoyé aux principaux candidats à la présidentielle, assorti d'un questionnaire sur les mesures et les initiatives à prendre en cas d'élection.

• **10 et 17 juin - Elections législatives**

Aux élections de juin, Ville et Banlieue a globalement conservé ses députés, mais la banlieue continue à être sous-représentée à l'Assemblée Nationale, compte-tenu notamment de la disproportion entre les chiffres de population représentée dans les différentes circonscriptions législatives. Inégalité que l'on retrouve du reste dans les modes d'élection au Sénat.

Ces élections ont engendré une nouvelle configuration de l'équipe gouvernementale. Et nous avons pris contact dès le mois de juillet avec les deux ministres en charge de la ville : Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, et Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la Politique de la ville.

## Prise de fonction des nouveaux ministres

Communiqué de presse du 28 juin 2007

### Extraits

L'Association des Maires Ville et Banlieue de France se félicite qu'il y ait de nouveau un ministère en charge du Logement et de la Ville, ainsi qu'un secrétariat d'Etat à la Politique de la ville, attribué à une femme représentative de la diversité et de la banlieue.

Ce rapprochement du Logement et de la Ville est nécessaire si l'on veut que le renouvellement urbain, la mixité sociale voulue par l'article 55 de la loi SRU, et le droit opposable au logement deviennent réalité sans se contredire. Cela suppose une concertation sur la durée entre la ministre qui en a la charge et les élus des banlieues où se trouvent aujourd'hui les logements sociaux et les habitants en difficulté. Cela nécessitera aussi une vraie détermination politique, des arbitrages difficiles et des messages clairs aux préfets...

... Les maires des villes de banlieue ont demandé audience à Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville et à Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la Politique de la ville, afin de pouvoir lever ces ambiguïtés, ces contradictions ou ces incompréhensions.

## Audience auprès de Christine Boutin, ministre du Logement et de la ville

Communiqué de presse du 24 juillet 2007

### Extraits

Une délégation de maires de Ville et Banlieue, conduite par son président, **Pierre Bourguignon**, député, maire de Sotteville-lès-Rouen et son premier vice-président, **Pierre Cardo**, député, maire de Chanteloup-les-Vignes a été reçue le 24 juillet par Madame **Christine Boutin**, ministre du Logement et de la Ville.

Représentant les villes les plus en difficulté de l'hexagone, ils ont rappelé la spécificité de leur situation : communes atteignant ou dépassant les 50% de logements sociaux, taux de chômage dans les quartiers souvent deux fois supérieur à la moyenne nationale, ressources communales très significativement plus faibles que la moyenne des communes. Alors, ont-ils fait valoir, comment s'étonner que la seule politique de la ville soit incapable de répondre à des enjeux qui la dépassent largement ?

Et ils ont demandé la sanctuarisation du budget de la politique de la ville rétabli en catastrophe après les émeutes urbaines, et la mobilisation de moyens de droit commun suffisants pour assurer un niveau de services publics et une qualité de vie comparables à la moyenne des villes.

Ils ont appelé à la poursuite de la péréquation des ressources entre communes au-delà de la réforme de la DSU et assuré la ministre de leur détermination sur ce sujet qui ne fait pas l'unanimité.

Ils sont tombés d'accord avec la ministre sur la nécessité d'approfondir le développement des intercommunalités et des solidarités, notamment en Ile-de-France.

Par ailleurs, prenant au mot les déclarations de la ministre qui souhaite que les personnes ne soient pas enfermées dans leur quartier, ils ont réclamé que l'Etat investisse enfin dans la réalisation de transports innovants dans les banlieues en renouvellement urbain, via les conventions ANRU ou un financement spécifique sur les transports en commun.

Au chapitre du logement, la ministre a confirmé sa volonté de mettre en œuvre la loi sur le droit au logement opposable, sans revenir, ni en plus ni en moins, sur l'article 55 de la loi SRU. Pour leur part, les maires de Ville et Banlieue ont rappelé que renouvellement urbain, article 55 et droit au logement opposable ne doivent pas se contredire. Et qu'ils ne laisseraient pas s'aggraver la situation de leurs villes où se trouvent déjà les logements sociaux, les ménages les plus pauvres et les logements disponibles du contingent préfectoral. Enfin, ils ont dénoncé comme une aberration que la loi mette sur le même plan et comptabilise ensemble la construction de PLS, de PLUS et de PLAI.

Mais l'année 2007 a été aussi, pour Ville et Banlieue, celle du vote de la loi sur le droit au logement opposable (DALO) le 5 mars 2007, celle du Grenelle de l'environnement et des événements violents qui ont concerné Villiers-le-Bel.

## Droit au logement opposable

Communiqué de presse du 9 janvier 2007

### Extraits

L'Association des Maires Ville et Banlieue de France est favorable à ce que les populations mal logées ou sans domicile fassent valoir légalement leur droit à un logement décent dès l'année 2008 ; cela devrait être cohérent avec les objectifs du Plan national de Rénovation urbaine et du Plan de Cohésion sociale.

Cependant notre association rappelle trois conditions nécessaires :

- Augmenter le rythme de mise à disposition de logements réellement sociaux, PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social).
- Situer ces constructions prioritairement dans les secteurs où la pression est forte et dans les communes visées par les dispositions de l'art 55 de la loi SRU
- Modifier les textes en vigueur pour renforcer les moyens dont disposent les préfets pour faire respecter la loi là où les communes ne peuvent expliquer leur carence
- Transférer à l'Etat le droit de préemption urbain si les explications fournies par les communes pour ne pas construire de logements sociaux ne sont pas recevables.

## Suite aux évènements de Villiers-le-Bel

Déclaration de Pierre Bourguignon, président de Ville et Banlieue, du 28 novembre 2007

### Extraits

Villiers-le-Bel a connu, deux nuits durant, des épisodes de violence extrêmes, à la suite d'un accident ayant entraîné la mort de deux adolescents de la commune. Sur cet accident dramatique, nous demandons que toute la lumière soit faite et bien sûr, comme les élus l'ont réclamé depuis le début de la semaine, que la police et la justice puissent faire leur travail avec toute la diligence, le sérieux et la sérénité possibles.

A Didier Vaillant, aux élus et au personnel communal, nous renouvelons notre soutien en ces circonstances particulièrement difficiles, où ils doivent à la fois rassurer les populations, continuer de s'adresser aux jeunes, assurer la continuité des services publics alors que les équipements ont été détruits - et tout mettre en œuvre pour que l'espace public redevienne, de jour comme de nuit, un lieu de droit et d'échanges pacifiques.

S'il n'y a pas de solution miracle, la gravité de la situation exige une mobilisation générale du Gouvernement et de tous les moyens de l'action publique.

Comme nous l'avons indiqué dans notre contribution au Plan Banlieues, il serait nécessaire de :

- Assurer la sécurité de l'espace public en banlieue, par le déploiement « ordinaire » de forces de sécurité proportionnées aux besoins et au nombre d'habitants concernés, et formées à toutes les tâches que suppose la tranquillité publique, au-delà du seul rétablissement de l'ordre
- Engager un débat avec l'Education nationale sur les écoles de banlieue, afin de rétablir des localisations, des modes d'enseignement et de suivi des enfants et des adolescents en rapport avec les difficultés, les taux de réussite ou d'échecs constatés sur le terrain
- Débloquer, en investissement et en fonctionnement, les financements utiles au désenclavement et aux services de transports si déficients dans les banlieues
- Reprendre la réflexion avec la DGCL au ministère de l'Intérieur sur la constitution d'un Fonds d'assurance exceptionnel couvrant les risques liés aux émeutes urbaines et les dégâts causés dans ce contexte aux biens collectifs des communes

Face à cette situation d'urgence, nous demandons :

- Au Gouvernement, d'accélérer son agenda concernant le Plan Banlieues confié à Christine Boutin, ministre du logement et de la ville et à Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la Politique de la ville, Plan pour lequel nous avons fait de nombreuses propositions au cours de ces dernières semaines.
- Au prochain Comité des finances locales, de revoir la répartition entre les différentes composantes de la DGF, afin de la rendre plus efficace du point de vue de l'égalité de ressources entre les collectivités
- A la région Ile-de-France, de reconsidérer ses interventions en fonction des sites prioritaires de la politique de la ville et des exigences de la solidarité territoriale en matière de transports, d'emploi, d'enseignement et de formation.



# PREMIERE PARTIE

du manifeste  
des villes de banlieue  
au plan banlieues  
du gouvernement



## Pourquoi ce manifeste

Nous sommes au début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Le mot « banlieue » fait son entrée dans notre langue pour qualifier « cet espace d'une lieue autour de la ville où s'exerce le droit de ban », c'est-à-dire sa juridiction et sa loi communes. La banlieue signifie alors, littéralement, le *droit de la ville*, et le *droit à la ville* pour les territoires qui l'entourent.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'on doit reloger les Français et ceux que l'on fait venir pour reconstruire le pays. Des territoires périphériques se développent au-delà des faubourgs urbains, parfois ex-nihilo, parfois à partir de villages se couvrant de cités en quelques années. La banlieue est devenue une dépendance de la ville.

Pendant 20 ans, sur fond de croissance et de prospérité générales, la banlieue tient bon. Mais les vents de la crise mondiale et du chômage de masse commencent à fissurer l'édifice. Et l'énergie municipale ne suffit plus : les maires de ces communes jeunes se battent pour en faire de vraies villes sans en avoir les pouvoirs. Ville et Banlieue se crée pour les faire entendre et relayer par les pouvoirs publics. Cela s'embrase de façon sporadique. Aux assises de Bron, initiées par Banlieues 89, le Président de la République annonce la création d'un ministère de la Ville pour soigner la banlieue. Et cette histoire de « ban-lieue » devenue synonyme de « bannissement social » résonne alors comme *une promesse*.

Novembre 2005. Les banlieues s'enflamment encore et brûlent ce qu'elles avaient, avec leurs élus, arraché à l'égoïsme des « centres » de pouvoir. Aux provocations des uns, répond l'aveuglement des autres. La banlieue est devenue, jusqu'à ses propres yeux, le référent négatif de la société française.

Nous sommes à la veille d'échéances politiques majeures. Un moment rare où, fût-ce pour fustiger, chacun *écoute*. Alors, cela nous incite à parler : nous qui sommes à la tâche de la banlieue depuis deux ou trois mandats, traversant en hussards d'ombre la vie politique, y compris dans nos propres partis. Peu interrogés hors des épisodes dramatiques, souvent plaints ces derniers mois il est vrai, par des éditorialistes s'étonnant de l'impuissance collective. Qu'avons-nous appris et que voulons-nous faire entendre aujourd'hui ?

1- **L'on n'a pas pris la mesure du mal.** Chez nous, précipitent en une alchimie inédite, le travail raréfié, la relégation métropolitaine, les familles « dé-recomposées », les identités écartelées, les vieillesse déçues et les jeunesse trahies, l'abandon de l'Etat et la faiblesse des villes. L'on échoue chez nous plutôt qu'on s'y installe, avec toute la misère du monde. Alors, cessons de faire croire à un simple problème d'urbanisme, ou à l'échec de tel ou tel modèle politique. Le chantier de la mondialisation maîtrisée commence *ici et maintenant*.

2- **Le procès fait à la politique de la ville nous paraît malhonnête.** Depuis 25 ans, elle a servi à parer au plus pressé et à faibles coûts, et acheter la tranquillité des centres. Qu'on ne lui reproche donc pas de n'avoir pas su restaurer la machinerie de l'appareil méritocratique. Ou de n'avoir pas su faire monter ses 5 millions d'habitants dans l'ascenseur social. Trop pauvre, marginale et impuissante à mettre en mouvement les vrais leviers de l'efficacité politique, économique et sociale, trop à l'image de ses bénéficiaires, *elle n'en a jamais eu les moyens*.

3- **Le problème des banlieues n'est pas celui de nos villes, mais a minima celui de la France.** Il est impératif qu'elle accepte de le regarder comme une cause nationale, en décidant enfin *d'y investir*. Alors seulement, serons-nous en mesure de dépasser le stade incantatoire de l'égalité des chances. De mesurer les inégalités réelles pour nous y attaquer collectivement.

Nos propositions dépassent le domaine de la politique de la ville ; elles concernent tous les chantiers politiques qu'il faut savoir conduire *ensemble*, si nous voulons retrouver le chemin de la capacité politique, et nos concitoyens des banlieues, celui de la *confiance* en notre République.

## 12 Propositions du Manifeste pour les villes de banlieue

- Instaurer une **péréquation financière nationale et locale** permettant aux villes de banlieue, ayant sur leur territoire les populations les plus pauvres, d'offrir à leurs habitants un service public local comparable à la moyenne des villes françaises.
- Mettre **les banlieues**, au-delà de la politique de la ville, **dans la logique de l'aménagement du territoire et du développement**. Organiser dès 2007 un CIADT des villes de banlieue.
- Faire des villes de banlieue, à l'occasion de leur renouvellement urbain, des villes-phares de **l'habitat et du développement durables**.
- Accorder une priorité nationale à la **desserte des villes de banlieue** mal reliées aux réseaux efficaces de transports en commun.
- **Redessiner des intercommunalités proches de la réalité des bassins d'emploi et d'habitat**, pour lisser les disparités dans les agglomérations, au lieu de favoriser les regroupements ségrégatifs, comme souvent en Ile-de-France.
- Appliquer la loi SRU (article 55) pour développer l'offre de **logements sociaux accessibles dans toutes les communes des agglomérations. Privilégier fiscalement les communes qui bâtissent**. Etendre le renouvellement urbain aux quartiers d'habitat indigne.
- **Rapprocher quartiers en difficulté et pôles de richesse économique** par des programmes ciblés de formation professionnelle et des dessertes efficaces. Lever les blocages administratifs et financiers à la création de petites entreprises, et les accompagner.
- Faire de la lutte **contre l'échec scolaire**, une cause nationale. Créer des collèges et lycées d'excellence en banlieue, des internats éducatifs dans chaque agglomération.
- Remettre en activité la **police de proximité**, faire évoluer la formation de la police, retisser des liens de confiance avec la population . Développer les **systèmes alternatifs à l'incarcération, les sanctions éducatives**, tout en s'attaquant à la **rénovation des prisons**.
- Soutenir ceux qui concourent à faire de la banlieue **le symbole des mixités réussies**. Défendre la **laïcité des espaces et des services publics** pour promouvoir une société ouverte, démocratique, fraternelle, tournant le dos aux formes diverses de séparatisme culturel.
- Promouvoir les villes de banlieue qui font de la **lutte contre toutes les discriminations** une priorité politique, en donnant l'exemple dans leurs services municipaux et dans leurs villes.
- Rassembler dans un **Ministère des Territoires**, la ville, le logement, l'aménagement du territoire et la Direction générale des collectivités locales.



## PROPOSITIONS POUR LE PLAN BANLIEUES RENDUES PUBLIQUES LE 13 NOVEMBRE 2007

Aperçus

Communiqué de presse de Ville et Banlieue

### Pourquoi un « Plan banlieues » ne suffit pas

Le gouvernement prépare un « Plan banlieues » : nous y apportons une contribution active, à travers les 30 propositions remises aux ministres en charge du Logement et de la Ville, et à travers la participation de nos élus aux conférences territoriales organisées actuellement par les préfets.

Mais les problèmes des banlieues ne se résoudreont pas par la seule mise à jour de la politique de la ville. Deux ans après les émeutes urbaines, le Manifeste des maires des villes de banlieue, qui réclamait un engagement de toutes les politiques publiques, est toujours d'actualité.

Les banlieues sont absentes de toutes les priorités affichées par le gouvernement pour relancer le développement sur des bases nouvelles : qu'il s'agisse du Grenelle de l'Environnement, du projet de loi de finances 2008 ou des propositions de la commission Attali pour la relance de la croissance.

Plus encore, Ville et Banlieue dénonce la contradiction existant entre l'annonce d'un énième « plan Marshall » pour les banlieues et la baisse des financements attribués aux villes concernées, avec une amputation de 30 millions d'euros de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les maires de Ville et Banlieue présenteront leurs propositions pour les finances locales, l'aménagement durable, l'éducation et la sécurité urbaine lors d'une

Conférence de presse le 13 novembre à 11 H 30  
au Musée Social  
5, rue Las Cases – 75007 Paris



## Contribution de Ville et Banlieue au Plan Banlieues « Respect et Egalité des chances »

octobre 2007

### Sommaire

#### I. Le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers

- Par l'aménagement du territoire et les transports
- Par l'intercommunalité
- Par le logement
- Par la péréquation des ressources financières

#### II. L'accès à l'emploi des habitants

#### III. L'éducation et la réussite

#### IV. Le droit à la sécurité

#### V. La lutte contre les discriminations

#### VI. La santé publique

## Les 30 propositions de Ville et Banlieue pour le Plan Banlieues « Respect et égalité des chances »

octobre 2007

### Désenclaver par l'aménagement et les transports

1- **Intégrer la solidarité territoriale** dans l'aménagement du territoire, en redonnant explicitement leur place aux périphéries urbaines. Rendre obligatoire un volet « aménagement équitable » dans les contrats d'agglomération. Rapprocher la DIACT et la DIV, organiser dans l'année un CIADT sur les banlieues.

2- **Investir dans les banlieues** pour inverser la tendance au mal développement et à la disqualification urbaine : réaliser des équipements universitaires, culturels ou sportifs à fort rayonnement dans les villes les plus mal dotées.

3- **Mobiliser les régions et les intercommunalités**, au titre de leurs responsabilités en matière de développement économique, dans la lutte contre les inégalités territoriales.

4- **Accorder une priorité nationale à la desserte des villes de banlieue**. Ré-engager l'Etat dans le développement des transports en commun d'agglomération. Mobiliser Etat et collectivités sur les liaisons de banlieue à banlieue. Rendre obligatoire dans les PRU un chapitre « Modes durables de désenclavement et de transports », avec son financement.

### Désenclaver par l'intercommunalité

5- **Redessiner des intercommunalités plus « puissantes »** intégrant les zones défavorisées et les communes éligibles à la DSU. Elargir, surtout en Ile-de-France, le périmètre des intercommunalités laissant de côté les communes pauvres de leur secteur géographique.

6- **Renforcer la redistribution des ressources et la mutualisation des dépenses** socio-urbaines au sein des intercommunalités. Conforter la Dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée aux communes par l'EPCI. Redéfinir les critères de calcul de cette dotation, en comptant le revenu pour un tiers, et le potentiel fiscal ou financier pour un deuxième tiers.

### Désenclaver par le logement

7- **Faire évoluer et appliquer la loi SRU (article 55)** en imposant aux communes qui n'en ont pas, la construction de logements très sociaux accessibles. Privilégier fiscalement les communes qui bâtissent en introduisant un critère de « construction de logement social » dans la DGF.

8- **Amplifier la production de logements** pour plus de solidarité et de mixité. Dans les secteurs bien desservis de l'agglomération, sur les axes majeurs, autour des gares et des nœuds de transports.

9- **Infléchir sensiblement la politique de l'ANRU** : en limitant la dérogation au principe du « un pour un » ; en imposant la maîtrise des loyers et des charges dans les logements issus de la rénovation ; en favorisant le financement des éco-quartiers dans les conventions.

10- **Faire des communes de banlieue** et des quartiers ayant le plus souffert du mal-développement, **des sites prioritaires du développement urbain durable**. Les rendre systématiquement éligibles à toutes les mesures favorisant l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de l'éco-construction, de la haute performance énergétique, des transports durables, de la valorisation des déchets...

## Désenclaver par la péréquation

11- **Mettre à l'ordre du jour l'égalité des ressources entre collectivités locales**. Revoir l'ensemble des dotations de l'Etat, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation globale de fonctionnement (DGF) d'abord.

12- **Renforcer la péréquation financière nationale et locale** pour que les villes de banlieue ayant sur leur territoire les populations les plus pauvres, puissent offrir à leurs habitants un service public local comparable à la moyenne des villes françaises.

13- **Maintenir le mécanisme régional de péréquation des ressources communales** à la hauteur des disparités franciliennes. Revisiter le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) en cherchant à accroître ses capacités redistributives.

## L'emploi

14- **Instaurer « l'emploi franc »** permettant à toutes les personnes résidant dans une commune en ZUS d'accéder à un emploi privé exonéré de charges patronales.

15- **Favoriser la création de micro-entreprises et de PME dans les banlieues** en difficulté par des exonérations de charges, des prêts bonifiés, des aides à l'immobilier, des simplifications administratives.

16- **Elaborer dans chaque bassin d'activité, une stratégie concertée de développement** pour adapter l'offre de compétences à l'offre d'emploi et réinsérer les personnes sans emploi, ceci avec l'ensemble des acteurs : service public de l'emploi, collectivités, entreprises, centres de formation, missions locales.

## Réussite éducative

17- **Préparer la sortie des élèves qui quittent l'école à 16 ans, développer et valoriser l'apprentissage, multiplier les écoles de la « deuxième chance »**. Instaurer un livret 15/25 ans signifiant cursus de formation, stages et expériences professionnelles, acquis et savoir-faire personnels. Ne plus laisser un jeune quitter le cursus scolaire obligatoire sans une passerelle établie avec l'univers professionnel.

18- **Favoriser la réussite scolaire**. Sanctuariser les moyens des établissements en ZEP, REP, « ambition réussite », même en cas de baisse des effectifs scolaires. Diversifier les dispositifs de réussite éducative : soutien scolaire, sanitaire et psychologique. Ouvrir un internat éducatif par agglomération.

19- **Développer l'excellence de l'offre éducative en banlieue** : filières valorisantes, classes préparatoires et cycles supérieurs. Développer le partenariat avec ces établissements pour y faire entrer des élèves de ces communes par une préparation spécifique. Favoriser l'affectation durable des enseignants expérimentés dans les établissements difficiles.

20- **Instaurer un service public de la petite enfance et soutenir la fonction parentale**. Donner les moyens de la scolarisation en maternelle à 2 ans. Apporter une aide multiforme aux familles mono-parentales.

## Sécurité

21- **Renforcer en qualité et en quantité les forces de sécurité**, redéployer territorialement les moyens de la police et de la justice. Revoir la formation des policiers affectés aux quartiers difficiles.

22- **Réinventer la police de proximité** pour assurer la continuité de l'action publique entre prévention et répression. La police doit pouvoir prévenir certaines infractions, intervenir sur davantage de faits, sécuriser visiblement l'espace public, retisser des liens de confiance avec la population.

23- **Renforcer les dispositifs de prévention et la valeur éducative des sanctions**. Privilégier pour les mineurs la réparation pénale et les alternatives à l'incarcération. Donner aux communes les compétences permettant aux fonctionnaires territoriaux ou aux associations d'accompagner les jeunes relevant des travaux d'intérêt général.

24- **Rénover les établissements pénitentiaires et en construire de nouveaux**. Améliorer le système de la détention pour favoriser la réinsertion. Réaliser des structures fermées pour mineurs, différenciées de celles destinées aux adultes.

25- **Réactiver les comités de probation et les « services de suite »** de l'administration pénitentiaire.

## Lutte contre les discriminations

26- **Défendre la laïcité, la neutralité de l'espace et des services publics**. Edicter des règles claires pour l'école, l'hôpital, les administrations. Accorder des aménagements aux croyants sans transiger sur la neutralité, l'égalité, la non-différenciation des sexes. Instaurer un enseignement civique du fait religieux.

27- **Instaurer dans les municipalités un rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes** : hiérarchie, catégories, salaires. Fixer des objectifs de progrès et imposer une mesure objective, régulière, partagée de l'évolution de la situation.

28- **Engager les communes de banlieue sur la voie de la « diversité »**. Lancer une Charte de la diversité ou signer celle existant pour les entreprises. Faire progresser les pratiques de l'administration locale.

29- **Promouvoir les villes de banlieue qui font de la lutte contre toutes les discriminations** une priorité politique, en donnant l'exemple dans leurs services municipaux et leurs villes.

## Santé

30- **Créer un Contrat local de santé publique coordonné par le maire et cofinancé par l'Etat**, visant à l'égalité réelle des populations dans l'accès aux soins médicaux : contrat conférant au maire des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires, et intégrant les médecins libéraux sur la base d'un échange négocié avec eux.

## Les 18 propositions communes Ville et Banlieue - GART

pour l'amélioration de la desserte  
des quartiers sensibles et des banlieues  
dans le cadre du Plan Banlieues  
« Respect et égalité des chances »

### Agir pour le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers sensibles

1- Planter, grâce au concours conjoint de l'Etat, des régions et des intercommunalités, des services transport dans les villes de banlieues les plus mal dotées, pour favoriser de nouvelles dynamiques économiques, urbaines et sociales au sein des agglomérations et inverser ainsi la tendance au mal développement et à la disqualification urbaine.

2- Mettre en œuvre des politiques locales de déplacement en faveur des banlieues : via les PDU, PDE et PDA, rechercher les tracés structurants, améliorer la qualité de service (cadences, confort, sécurité).

3- Mobiliser l'Etat et les collectivités sur le rattrapage du retard frappant les déplacements de banlieue à banlieue (liaisons habitat-emploi notamment).

### Intégrer le volet transport à sa juste place dans les politiques de rénovation urbaine

4- Rendre obligatoire le volet « désenclavement-transport » dans les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU), avec un chapitre « modes durables de transports » et un volet financement. Ne pas laisser construire de nouveaux logements sans prise en compte des déplacements pour la desserte interne comme pour la liaison du quartier à l'agglomération.

5- Profiter des PRU pour faire des villes de banlieues des villes-phares de l'habitat et du développement durables avec la mise en place des services permettant la mobilité durable des habitants

### Mettre en œuvre des services adaptés aux besoins spécifiques des populations des quartiers sensibles

6- Développer les alternatives à l'usage de la voiture particulière en solo : location de vélos, transport à la demande, auto-partage, taxis collectifs... et l'intermodalité des transports.

### Favoriser par les services de transports l'accès à l'emploi des habitants

7- Mobiliser l'Etat et les collectivités sur le rattrapage du retard frappant les déplacements de banlieue à banlieue via des lignes tangentielles reliant les quartiers en difficulté aux pôles d'emploi.

8- Rapprocher les quartiers en difficulté et les pôles de richesse économique par des programmes ciblés de formation professionnelle et des dessertes efficaces.

9- Favoriser l'emploi des habitants des quartiers sensibles dans les services de transports spécifiques (transport à la demande...) comme dans les projets de rénovation urbaine.

### Assurer la sécurité dans les transports collectifs

10- Développer la police des transports.

11- Améliorer la qualité du mobilier urbain (éclairage public, abris...) et prévoir des équipements pour alerter les services de sécurité dans les points d'arrêt isolés.

12- Autoriser la nuit, la dépose des passagers au plus près de leur destination, si nécessaire en dehors des arrêts commerciaux.

### Doter les Autorités Organisatrices de Proximité des compétences et des moyens nécessaires

13- En Ile-de-France, accélérer et élargir les délégations de compétence du STIF aux autorités organisatrices de proximité afin que puissent être apportées des réponses circonstanciées aux besoins de déplacement des habitants des quartiers.

14- Assurer un financement pérenne et adapté pour les services qui seront développés par ces autorités organisatrices de proximité .

15- Améliorer la concertation entre le STIF et ces autorités pour tous les services qui, ne pouvant pas être délégués, ont néanmoins un impact sur les territoires concernés.

16- Accompagner ces mesures d'une réflexion globale sur les évolutions de l'intercommunalité francilienne destinées à favoriser la création de structures assises sur les bassins de vie.

### Mieux connaître la mobilité et les transports dans les banlieues

17- Insérer un volet sur la mobilité dans les travaux de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en créant des indicateurs adaptés aux problématiques transports et banlieues.

### Optimiser les financements des services de transports

18- Seul un financement pérenne pourra remédier à l'enclavement des quartiers périphériques et à l'exclusion de leurs habitants. Les dotations financières (dont 4 milliards d'euros de l'Etat annoncés à l'issue des tables rondes du Grenelle de l'Environnement) doivent prendre en compte les coûts d'exploitation des services et concerner l'ensemble du territoire national (Ile-de-France incluse).





### Communiqué de presse du 10 octobre 2007

#### Extraits

La règle était que la DSU devait progresser de 120 millions par an (ce qui a été jusqu'à présent honoré) sous réserve que la croissance de la DGF des communes et des groupements soit supérieure à 500 millions d'euros.

Ce ne sera pas le cas, la DGF progressera en fait d'environ 463 millions d'euros et la DSU moins que prévu dans le plan Borloo. Ceci n'est pas acceptable pour des villes qui doivent se mettre à niveau en matière d'offre de services publics et d'équipements pour les populations et les territoires en difficulté.

A l'heure où est annoncé un Plan Banlieues, il est indispensable que les moyens des collectivités concernées soient améliorés pour répondre aux objectifs annoncés par le gouvernement lui-même.

Plusieurs missions et commissions travaillent à une réforme approfondie des finances locales, pour notamment refonder la péréquation sur des bases plus incontestables et pérennes. Nous souhaitons à la fois en discuter au fond avec le gouvernement et les autres associations d'élus.

Mais pour l'heure, nous disons nettement que la remise en cause de la DSU et de ses critères, sans discussion plus générale sur la péréquation serait contradictoire avec le Plan Banlieues, pour lequel nos villes sont par ailleurs mobilisées.

### Communiqué de presse du 6 février 2008

#### Extraits

Les propositions de Ville et Banlieue sur les évolutions nécessaires des finances locales étaient convergentes avec celles émises par le CNV. Elles ont été favorablement examinées par le secrétaire d'Etat à la Politique de la ville qui a reconnu que la situation de la péréquation en France n'était pas satisfaisante.

Les élus de Ville et Banlieue ont regretté que le Comité des finances locales, réuni hier et où les villes de banlieue en difficulté sont sous-représentées depuis longtemps, n'ait pas jugé utile, au moment où est finalisé le Plan Banlieues, d'oser un geste de solidarité pour valider ce Plan.

En effet, la croissance trop faible de l'enveloppe de DGF n'avait pas permis en loi de finances d'assurer le prélèvement de 120 M€ prévu par la loi Borloo au profit de la DSU.

Cette dotation de solidarité s'adresse aux communes qui ont le plus de charges socio-urbaines et qui disposent pour ce faire des plus faibles ressources fiscales.

La DSU s'accroît en 2008 de 94,2 M€ et il manque donc 25,8 M€ pour assurer la croissance maximale de la solidarité financière pour ces communes.

Un amendement parlementaire en loi de finances a ajouté à la DGF 35 M€ supplémentaires. Ce supplément aurait pu assurer une meilleure allocation de la DSU.

Le CFL, chargé de la répartition des crédits de la DGF, en a décidé autrement, privilégiant la croissance des autres facteurs, et en particulier privilégiant la croissance maximale de la dotation forfaitaire qui s'adresse à toutes les communes sans véritable effet de péréquation.

Comme toujours en France, on privilégie la compensation au détriment de la péréquation. La solidarité, on en parle beaucoup et on la met peu en pratique.

Les propositions de Ville et Banlieue sur la DSU sont en cohérence avec celles formalisées par le CNV en 2007.

## Les 10 propositions du Conseil national des villes sur la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Conseil National des villes — Groupe de travail « DSU et finances locales »

- Co-présidents, membres du CNV
- François PUPPONI, maire de Sarcelles, conseiller régional d'Ile-de-France,
  - Xavier LEMOINE, maire de Montfermeil

Rapporteur pour le Secrétariat général du CNV

- François COUTEL, chargé de mission

Au cours de ces réunions, ont été auditionnés Jacky DARNE, maire de Rillieux-la-Pape, vice-président chargé des finances du Grand Lyon, et Alain GUENGANT, directeur de recherches au CNRS. Par ailleurs, le Groupe de Travail s'est associé l'expertise de Patrick JOYEUX et Arnold STASSINET, tous deux chargés de mission Finances Locales à la Délégation Interministérielle à la Ville.

### L'équité au service de la performance de la DSU

#### Proposition 1

##### Faire de la solidarité financière un temps fort du débat politique national et local

Chaque année, le Parlement comme les assemblées locales bénéficiaires de la dotation organisent un débat public qui présente une évaluation des politiques publiques menées dans le cadre de la solidarité au profit des quartiers prioritaires des communes concernées comme de leurs groupements.

#### Proposition 2

##### Assurer à toutes les communes un minimum de ressources en référence à un indicateur moyen

Conformément à l'article 72-2 al. 5 de la Constitution qui dispose : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales », il s'agirait, au-delà des intentions affichées et constamment réaffirmées, de définir un plancher de ressources avec un objectif précis de réduction des écarts, échéancé dans le temps.

#### Proposition 3

##### Doubler le poids de la solidarité financière à enveloppe constante

En 2006, les concours de solidarité de la DGF (DSU, DSR et DNP) représentent moins de 15% de l'enveloppe totale. La dernière étude du Commissariat général au Plan a montré que la correction des écarts de situation financière entre les communes était de l'ordre de 40%. La mise en œuvre de cette proposition s'appuie sur le prolongement pour dix années supplémentaires du prélèvement préalable de 200 millions d'euros sur l'accroissement de l'enveloppe globale de la DGF des communes au profit de la DSU, DSR et DNP. Le maintien de ce dispositif permettra de porter à 30% la part des concours de solidarité au sein de la DGF.

#### Proposition 4

##### Renforcer la spécialisation des dotations de solidarité par une simplification des critères d'éligibilité.

La DSR a vocation à soutenir les communes ayant à supporter par exemple des charges spécifiques de centralité, et la DSU à soutenir les communes ayant des charges socio-urbaines particulièrement lourdes. La DNP ayant vocation, quant à elle, à réduire les écarts de ressources fiscales.

#### Proposition 5

##### Concentrer les crédits de la solidarité sur les communes qui en ont le plus besoin

Les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants perçoivent la DSU, 90% des communes rurales perçoivent la DSR : le rendement de la péréquation s'en trouve donc profondément affecté en termes de résultats. Une meilleure concentration de la DSU (comme de la DSR) est un gage d'efficacité des concours de l'État.

#### Proposition 6

##### Actualiser la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Cette géographie a été arrêtée en 1995 sans avoir été revue depuis. Dès lors la dotation de solidarité faisant référence à cette géographie prioritaire, il revient au législateur de l'actualiser périodiquement.

### Coordonner les solidarités

#### Proposition 7

##### Permettre l'application du principe d'égalité basé sur l'article 72-2 de la Constitution

L'application de ce principe implique de mesurer les écarts de situation entre les villes et leurs moyennes de référence, de telle sorte à les assortir d'objectifs de réduction individuels ville par ville.

#### Proposition 8

##### Réformer la fiscalité locale est indispensable pour lutter contre les inégalités territoriales

Tout le monde s'accorde pour convenir de l'iniquité des bases fiscales locales qui ont récemment été révisées et qui n'a fait l'objet d'aucune application. Par ailleurs, la dernière réforme de la taxe professionnelle pose un sérieux problème pour le devenir de nombre d'intercommunalités ou pour celles qui auront à se constituer dans les années qui viennent.

#### Proposition 9

##### Favoriser les solidarités fiscales territoriales

À l'instar du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), généraliser dans toutes les régions qui le peuvent, un mécanisme de péréquation comparable : il s'agit de faire en sorte que la loi facilite une péréquation horizontale entre les communes fiscalement riches et les communes fiscalement pauvres, la région accompagnant cette redistribution territoriale de proximité dont les effets péréquateurs sont puissants.

#### Proposition 10

##### Renforcer les solidarités locales en privilégiant l'échelon communautaire

Les politiques de rénovation urbaine et de développement doivent pouvoir s'appuyer sur un système de solidarité suffisamment intégré pour ne pas faire supporter aux seuls budgets communaux des villes les plus fragiles, les charges de la rénovation et de la transformation urbaine et sociale. Cette solidarité trouve une bonne part de sa solution par un transfert des dépenses à l'échelon intercommunal. À cet égard, le CNV encourage l'achèvement de la couverture du territoire national par des intercommunalités de projet. Il appelle à ce que progressivement une répartition de la solidarité nationale s'opère à l'échelle des agglomérations.



## POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ

### L'exercice de la compétence « Politique de la ville » par les EPCI dans le cadre des contrats de ville 2000/2006

Enquête dirigée par la DIV en concertation avec les associations d'élus

Extraits des conclusions

#### **La politique de la ville, une compétence au contenu imprécis**

La prise de compétence « politique de la ville » pour les EPCI est une possibilité récente dans une évolution générale de l'intercommunalité. Elle pose divers problèmes qui s'expliquent par son inscription nouvelle dans le cadre de l'intercommunalité et par la difficulté de sa définition.

#### **La politique de la ville, une compétence partagée avec les communes**

Les EPCI ont pris en charge progressivement les dispositifs pour lesquels il leur semblait que l'intercommunalité apportait une valeur ajoutée. Les autres dispositifs restent à la charge des communes. Bref, le principe de spécialité ne s'impose pas, et on reste dans un flou pragmatique : l'exercice de la politique de la ville est une compétence partagée entre l'EPCI et les communes.

Première conséquence de l'exercice partagé de la compétence : **l'existence de services et de personnels à la fois dans les EPCI et dans les communes**. Plusieurs modes de management sont perceptibles depuis les CU aux services « musclés » qui interviennent visiblement au niveau des dispositifs, jusqu'aux CA ou CC dans lesquelles le personnel, essentiellement formé de cadres, initie, organise, administre la cohérence territoriale de la politique de la ville laissant à chaque commune la gestion directe des dispositifs.

#### **La solidarité intercommunale s'opère d'abord par des actions hors politique de la ville**

Parmi les premières conclusions à laquelle conduit l'analyse exhaustive de la situation financière des EPCI, il convient de considérer que la solidarité entre les communes à l'intérieur d'un même EPCI s'opère véritablement en marge de la politique de la ville, dans son acception classique. C'est en effet par le truchement de la gestion des charges transférées et de leur développement que l'EPCI opère la redistribution des ressources sur le territoire. Au-delà, c'est le pilotage de l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire et d'équilibre de l'habitat par l'EPCI qui permettra au nouvel ensemble territorial de gommer les inégalités territoriales les plus criantes. Pour ce faire, il devra disposer des moyens politiques (instruments de planification), juridiques (définition des compétences d'intérêt communautaires dans les secteurs considérés) et financiers (programmations budgétaires et fiscalité) nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Au niveau des ressources, la DSC est la solution de péréquation la plus utilisée. Pourtant, elle ne prend que très peu en compte les critères favorisant les communes présentant des problématiques politiques de la ville ; ainsi, aucun EPCI n'a retenu la population ZUS comme facteur de calcul de la DSC. Globalement, les critères réellement péréquateurs, c'est à dire qui tiennent compte à la fois de l'insuffisance des ressources et du niveau des charges, sont limités. On note même de nombreux cas de DSC qui comprennent au contraire des critères « contre-péréquateurs ».

Au niveau de la péréquation par la dépense, il existe généralement une répartition territoriale des investissements, mais cette répartition est très rarement une répartition spécifique pour les territoires concernés par la politique de la ville.



## Forum européen de prévention des discriminations

### Extraits des débats

Dans la lignée des travaux menés avec le CNFPT en 2005 sur les discriminations à l'emploi et avec l'ACSE en 2006 sur l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre toutes les discriminations, des rencontres se sont déroulées avec la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE) pour préparer le Forum Européen de prévention des discriminations du 4 octobre 2007, qui réunissait la Halde, l'ACSE, le CNFPT et 2 associations d'élus, Ville et Banlieue et l'AMGVF.

Participaient au débat :

Louis Schweitzer, président de la Halde

Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, vice-président de l'AMVBF

Jean Touzeau, maire de Lormont et membre du bureau de l'AMVBF

Catherine Pilon, chargée de mission intégration et lutte contre les discriminations à l'ACSE

Guadelupe Pulido, directrice du bureau municipal de prévention de la discrimination, mairie de Barcelone

**Emmanuel Kessler**, journaliste animateur

Quels sont les cas de litiges traités par la HALDE qui concernent les collectivités territoriales ?

**Louis Schweitzer**

Un tiers des réclamations reçues par la HALDE concernent l'emploi, qu'il soit privé ou public. Parmi ces dossiers, les réclamations relatives au déroulement des carrières sont trois fois plus fréquentes que les cas de discriminations à l'embauche. La gestion des carrières est donc vécue comme une inégalité majeure.

Les collectivités territoriales sont aussi mises en cause par des personnes handicapées, en raison de la difficulté d'accès aux cantines scolaires ou à d'autres structures collectives. L'accès au logement, dont les règles apparaissent souvent opaques, est un troisième thème de réclamation.

L'action de la HALDE consiste à analyser la teneur de la réclamation. Dans la plupart des cas, la discrimination apparaît infondée ou ne peut être prouvée. Dans le cas contraire en revanche, la HALDE peut mettre en place une médiation, proposer une recommandation ou tenter une action en justice.

**Claude Dilain**

Les révoltes sociales d'il y a deux ans faisaient largement référence à la discrimination. Je comprends la colère de très nombreux jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils habitent Clichy-sous-Bois. Ils sont victimes « d'une discrimination à l'adresse ». Or les conséquences sur une ville comme la nôtre sont très néfastes : les diplômés sans emploi deviennent des contre-exemples pour les plus jeunes, qui se demandent à quoi bon faire des efforts dans leurs études puisqu'au final, ils seront victimes de discriminations à l'embauche.

Les collectivités locales doivent tout d'abord montrer l'exemple et garantir l'accès de tous au service public. Il faut également veiller à ce que l'administration ressemble aux administrés. Enfin, les collectivités locales doivent relayer l'information en diffusant la documentation de la HALDE ou la leur propre. Nous avons édité une lettre-type que les victimes de discriminations peuvent envoyer au procureur. La pédagogie est également fondamentale : nous entretenons des discussions régulières avec le Club des entrepreneurs de la ville.

**Jean Touzeau**

La ville de Lormont possède 66% de logements à dimension sociale. Une tradition d'intercommunalité a permis à la ville de s'inscrire dans un cadre plus large et de placer la lutte contre les discriminations au cœur d'un grand projet de rénovation urbaine des territoires. Un plan de lutte rassemble six communes des hauts de Garonne et la rive droite de Bordeaux. Des études menées à la fin des années 90 ont mis en évidence l'énorme déficit d'image des collectivités locales auprès de certaines parties de la population.

A la suite d'un diagnostic largement partagé, l'accent a été mis sur l'accès à l'emploi et à la formation. Une Maison de la Justice et du Droit a été créée, ainsi qu'un service de médiation qui permet de faire remonter les informations du terrain.

Un plan de lutte, composé de chartes, a été signé par des acteurs très divers. La mairie, les services de l'Education nationale et des entreprises associées travaillent en réseau. Certains acteurs moteurs ont joué un rôle de levier indispensable. Une convention DIV / CNFPT a été signée. Des opérations de communication ont également permis de porter ce plan de lutte auprès de l'opinion. Des actions concrètes ont été réalisées, notamment en faveur de jeunes de lycées professionnels en recherche de stages : leurs rencontres avec des entrepreneurs ont été facilitées.

**Claude Dilain**

La lutte contre les discriminations n'est pas seulement compassionnelle, elle suppose un travail concerté en réseau, et un grand professionnalisme.

Source HALDE



## LES PROFESSIONNELS, L'INTER-RÉSEAUX DSU ET LES CENTRES DE RESSOURCES

Des relations privilégiées ont été nouées et se poursuivent avec l'inter-réseaux DSU qui regroupe les professionnels de la politique de la ville : participations croisées à certaines AG ou Conseils d'administration, invitations croisées à des journées d'études ou à des colloques, mise en ligne de positions des uns ou des autres sur les sites respectifs.

Par ailleurs, des relations plus étroites ont été nouées avec des centres de ressources :

- L'IREV, Institut régional de la ville dans le Nord : pour la présentation du Manifeste des villes de banlieue lors d'une réunion de l'IREV (voir ci-dessous)
- Profession Banlieues, en Seine-Saint-Denis : réunion commune et débat à l'occasion de la sortie d'un numéro de la Revue « Espaces et Société » sur les émeutes urbaines en banlieue.



**JEUDI DE LA VILLE DU 22 MARS 2007**

**« LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN SUR LES TERRITOIRES »**

**8h15 Accueil**

**9h00 Présentation de la journée**  
Frédéric Tréca, Directeur de l'IREV

**9h15 Le manifeste de l'association des maires Ville et Banlieue de France**  
Interpellation et propositions pour une politique ambitieuse en faveur des quartiers les plus fragiles, ce manifeste élaboré par des maires de toutes tendances politiques et de toutes régions s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle.  
Damien Carême, Maire de Grande-Synthe, Vice-président de l'association des Maires Ville et Banlieue de France  
Renée Feltin, Déléguée Générale de l'association des Maires Ville et Banlieue

**10h00 ATELIERS**  
La mise en œuvre des projets au travers de trois ateliers thématiques introduits par des expériences régionales ou nationales et enrichis d'illustrations issues des territoires

- **Quel projet de développement social pour les territoires les plus fragiles ?**  
Les territoires fragiles régionaux : définition, caractéristiques, enjeux. Comment éviter le « décrochage » de certains territoires ? Quels types d'action spécifiques mettre en œuvre ? Quelle solidarité inter-territoire ? Quels modes d'action ?  
Introduction : Synthèse issue d'un séminaire de l'IREV, Didier Vanoni, Cabinet Fors  
Recherche sociale  
Animation : Samuel Thyron, IREV
- **Quelle ingénierie sur les territoires ?**  
Comment définir l'ingénierie nécessaire sur un territoire ? Ingénierie de proximité et/ou ingénierie de projet ? Quelles compétences pour quelles missions ?  
Comment évaluer les besoins en fonction des réalités sociales et des ressources locales ? Dans quelles conditions les collectivités doivent-elles porter cette ingénierie ?  
Introduction : Présentation du référentiel des métiers du développement local, UNADEL en collaboration avec l'association Géants  
Animation : Michèle Esposito, Délégation Interministérielle à la Ville

**12h15 Déjeuner**

**13h45 Politique de la ville et intercommunalités**  
La mise en œuvre de la compétence « Politique de la Ville » par les intercommunalités : typologie. Cette étude menée par la DIV fin 2006 analyse la diversité des engagements des intercommunalités disposant d'un contrat de ville, d'une ZUS, ou d'un projet de rénovation urbaine.  
Arnold Stassinnet, DIV

**14h15 La région et la politique de la ville - Quelles orientations ? Quels modes d'intervention ?**  
En introduction :

- **Restitution des ateliers du matin**  
Animateurs des ateliers
- **Présentation des questions des professionnels (responsables politique de la ville des communes et des intercommunalités) sur le positionnement et les modes d'intervention de la Région**  
Aurélie Jaulin, IREV

Avec la participation de :

**René Vandierendonck**, Vice-président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais en charge de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville  
**Valérie Létard**, Présidente de la commission aménagement du territoire et politique de la ville

**Et de présidents de communautés d'agglomération de la région**

- La place de la politique de la ville dans la politique de développement régional.
- La présence et les modalités d'intervention sur les territoires : financement, géographie prioritaire...
- Les initiatives spécifiques : appel à projet, accompagnement...
- Le lien renouvellement urbain - développement social
- La mobilisation du droit commun régional : culture, formation professionnelle, santé

**Débat avec la salle**

**16h30 Conclusion**





# TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT

Le Groupement des autorités organisatrices de transports (GART) rassemble entre autres les réseaux de transports locaux des principales agglomérations françaises. C'est un partenaire historique de Ville et Banlieue avec lequel nous partageons nombre de positions et d'actions. Dernière en date : le colloque de prospective élus/chercheurs organisé avec le CERTU et la DIV début 2005 à Rouen sur le thème « Se déplacer facilement pour faire ville ensemble ».

L'année 2007 a été l'occasion de 2 grands moments d'échange : Au cours des Rencontres nationales du transport public tout d'abord, tenues à Clermont-Ferrand en novembre et comportant une table ronde GART/Ville et Banlieue intitulée « Mobilité durable : quelles solutions pour les banlieues ? », à laquelle participait Xavier Lemoine, maire de Montfermeil et membre de Ville et Banlieue (voir compte rendu en page suivante). A l'occasion de la préparation du Plan Espoir Banlieues d'autre part : la ministre Fadela Amara ayant déclaré vouloir s'attaquer prioritairement au problème de l'enclavement des banlieues, Ville et Banlieue et le GART ont rendu publique à l'automne, une liste de 18 propositions sur le désenclavement par les transports.

S'inscrivant dans la continuité de nos propositions communes - pour une meilleure relation au centre des agglomérations, un développement prioritaire des liaisons de banlieue à banlieue, pour une desserte systématique des quartiers en politique de la ville comme des pôles d'activité, d'éducation et de santé, et pour tous les aménagements favorisant une mobilité durable... - cette action nous permis de rejoindre début 2008 le Comité opérationnel « Transports urbains et périurbains » dédié à la mise œuvre du Grenelle de l'Environnement.



Animateur : Dominique MIGNOT, chercheur au Laboratoire d'Economie des Transports (LET)  
Intervenants :  
• Etienne CHAUFOR, Maire de Juvisy  
• Jacques FRECENON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, Saint-Etienne Métropole  
• Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil  
• Serge MERY, Vice-président de la Région Île-de-France, membre du Conseil d'administration du GART  
• Thierry REPENTIN, Sénateur de la Savoie, Conseiller général de la Savoie

Dominique Mignot, chercheur au Laboratoire d'Economie des Transports, constate une inégalité de la mobilité entre quartiers aisés et quartiers pauvres, sauf pour les propriétaires de voiture. Thierry Repentin, sénateur et conseiller général de la Savoie, note que le pourcentage de détenteurs de permis de conduire, donc de véhicules, y est plus faible qu'ailleurs. Mais l'accompagnement ne suit pas forcément : les transports publics sont en général minorés.

Alors quelles politiques de déplacements ? Etienne Chaufour, maire de Juvisy (91), a calculé que le temps moyen de déplacement en Ile-de-France par les transports publics est le même partout. La discrimination passe par le coût et l'offre : en zone 5, c'est la voiture ou l'isolement si on n'est pas proche d'une ligne RER. La couverture en étoile rend aussi la mobilité difficile : un étudiant d'Evry, dans l'Essonne, est obligé de repasser par Paris pour rejoindre l'université d'Orsay. Pour les espaces « mités », où la campagne prolonge l'isolement, le TAD, même s'il est cher, peut représenter un élément pionnier d'une future ligne de transport public.

Atelier GART  
En partenariat avec Ville et Banlieue

Clermont-Ferrand  
7, 8 et 9 novembre 2007

## Mobilité durable : quelles solutions pour les villes de banlieues ?

Table ronde animée par Dominique Mignot

**Dominique Mignot**, chercheur au Laboratoire d'Economie des Transports, constate une inégalité de la mobilité entre quartiers aisés et quartiers pauvres, sauf pour les propriétaires de voiture. **Thierry Repentin**, sénateur et conseiller général de la Savoie, note que le pourcentage de détenteurs de permis de conduire, donc de véhicules, y est plus faible qu'ailleurs. Mais l'accompagnement ne suit pas forcément : les transports publics sont en général minorés.

Alors, quelles politiques de déplacements ? **Etienne Chaufour**, maire de Juvisy, a calculé que le temps moyen de déplacement en Ile-de-France par les transports publics est le même partout. La discrimination passe par le coût et l'offre : en zone 5, c'est la voiture ou l'isolement si on n'est pas proche d'une ligne RER. La couverture en étoile rend aussi la mobilité difficile : un étudiant d'Evry, dans l'Essonne, est obligé de repasser par Paris pour rejoindre l'université d'Orsay. Pour les espaces « mités », où la campagne prolonge l'isolement, le TAD, même s'il est cher, peut représenter un élément pionnier d'une future ligne de transport public.

**Xavier Lemoine**, maire de Montfermeil, note que la position de sa ville enclavée au niveau transport est un obstacle majeur à l'emploi. A 15 km de Paris, il faut plus d'une heure pour rejoindre la capitale. Nombreux sont ceux qui travaillent loin de leur habitation et souvent sur des horaires décalés. On ne peut tout régler par le TAD. L'extension du tram-train à partir de Gargan représenterait une énorme bouffée d'oxygène.

**Jacques Frécenon**, vice-président de Saint-Etienne Métropole, souligne par un exemple local comment une ligne de bus, selon l'endroit où elle passe, peut aussi bien diviser que désenclaver un quartier, mais aussi le rôle social important du ramassage scolaire ou d'une ligne spéciale de nuit.

Prioriser la banlieue ? **Serge Méry** du GART, et vice-président de la région Ile-de-France, analyse les erreurs du passé, notamment la séparation nette entre les bassins d'emplois et ceux du logement, et 30 ans de rue dédiée à la voiture... Cela va coûter très cher. Or les collectivités territoriales attendent la croissance qui ne vient pas et les impôts ne sont pas à la hauteur des enjeux. Il faudrait modifier le versement transport qui peut être très inégalitaire. Un projet de tramway peut faire exploser le prix du terrain. Mais pourquoi est-ce le propriétaire plutôt que les communes qui doivent en profiter puisque cette hausse est une conséquence des politiques publiques ? Il faudrait aussi réfléchir sur l'écovignette du fret et sur le produit des amendes de stationnement vers les communes et les agglomérations.

Quelle gouvernance ? **Thierry Repentin** constate que les AO ont vieilli sur leur périmètre sans voir que les liaisons pendulaires vont souvent au-delà. En attendant les initiatives du législateur post-Grenelle de l'Environnement, on pourrait déjà simplifier l'utilisation et l'accès au chèque transport, peu connu de l'utilisateur.

Source GART

## ASSURANCE DES RISQUES D'EXCEPTION

Un long compagnonnage nous lie à la SMACL. Mais nos deux structures se sont plus étroitement rapprochées après les émeutes des banlieues de l'automne 2005, avec les conséquences qui en ont résulté pour les collectivités concernées.

Dès le début de l'année 2006, nous nous sommes retrouvés ensemble au groupe de travail réuni par Brice Hortefeux, délégué aux Collectivités locales au sein du gouvernement de l'époque, pour réétudier les mécanismes d'assurance des collectivités. Contre les conclusions de l'administration et les positions d'un certain nombre d'interlocuteurs, nous y avons contesté que le marché de l'assurance suffise à régler le problème d'assurance de toutes les villes de banlieue concernées par le risque d'émeutes urbaines, défendu la thèse de la responsabilité de l'Etat en l'application de la loi de 1983, réclamé enfin la révision du système d'assurance des collectivités et la constitution d'un fonds de garantie mutualisé.

L'année 2007 a été marquée par la signature d'une convention entre Ville et Banlieue et la SMACL le 6 février 2007 (voir l'allocution de Pierre Bourguignon page suivante) et l'organisation conjointe d'un colloque consacré à « L'assurance pérenne et équitable des risques territoriaux d'exception » le 13 novembre 2007 à Paris (voir plus loin), avec la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), l'association des petites villes de France (APVF), les maires ruraux de France et l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF).

### Allocution de Pierre Bourguignon à la signature de la Convention

extraits

J'ai le plaisir d'accueillir Bernard Bellec, président-directeur général de la SMACL et ancien maire de la ville de Niort, que beaucoup d'entre vous connaissent et que vous avez rencontré à Clichy-sous-Bois pour les Assises des villes de banlieue.

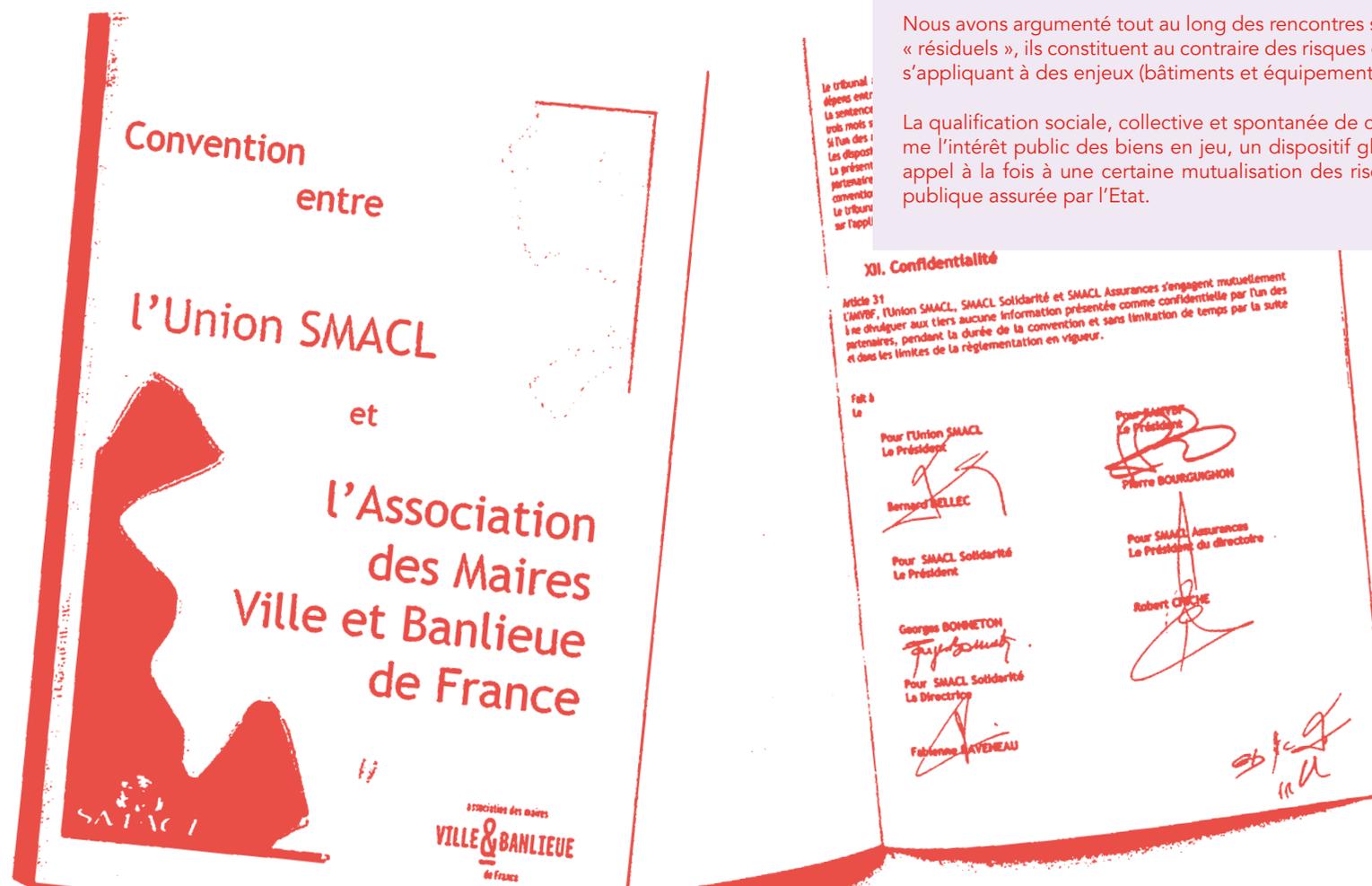
Nous avons des intérêts communs : certaines de nos communes sont assurées par la SMACL et nous avons partagé l'aventure des réunions sur l'assurabilité des collectivités locales tenues au ministère des collectivités locales au cours de l'année 2006, à la suite des émeutes de novembre 2005. Nous avons été parmi les premiers à y répondre favorablement : car les communes que nous représentons avaient été les premières victimes de ces événements.

Nous avons participé ensemble aux groupes de travail réunis depuis lors et partagé les mêmes insatisfactions.

Pour les communes de notre association, les difficultés ne sont « pas seulement tarifaires » : ces communes accueillent les populations les plus en difficulté et souffrent d'une péréquation financière insuffisante ; elles consacrent une part significative de leur budget aux actions de prévention, compensant de leur mieux la carence des moyens de droit commun qui leur sont alloués ; enfin, elles comptent souvent parmi les villes les plus touchées lorsque des mouvements de violence secouent les territoires urbains de l'hexagone.

Nous avons argumenté tout au long des rencontres sur le fait que les risques sociaux ne sont pas « résiduels », ils constituent au contraire des risques émergents, de moins en moins improbables, s'appliquant à des enjeux (bâtiments et équipements publics) considérables.

La qualification sociale, collective et spontanée de ces événements étant peu contestable, comme l'intérêt public des biens en jeu, un dispositif global doit être conçu pour l'avenir, qui fasse appel à la fois à une certaine mutualisation des risques entre les collectivités et à la solidarité publique assurée par l'Etat.



# Assurance des risques d'exception colloque SMACL / associations d'élus

13 novembre 2007

extraits

## Les enjeux

### L'assurabilité des collectivités territoriales est-elle menacée ?

Après les inondations du sud de la France en 2004 puis les émeutes de novembre 2005, SMACL Assurances avait déjà tiré la sonnette d'alarme.

Les violences urbaines ont en effet occasionné de nombreux dommages matériels. Pour les communes concernées, la facture s'est élevée à 150 millions d'euros, dont 60 pour les seuls bâtiments des collectivités.

De quoi contraindre les assureurs à ne plus couvrir les territoires les plus exposés, ou du moins à leur proposer des conditions d'assurance très drastiques. Une situation que Bernard Bellec, président-directeur général de l'Union SMACL, qualifie de « double peine ».

Le 19 novembre 2005, les mandataires mutualistes de SMACL Assurances ont donc lancé « l'appel de Niort », dans le but de préserver une protection territoriale pérenne, équitable et solidaire.

### Comment ?

En appliquant l'une des dispositions de la loi du 7 janvier 1983 qui prévoit la responsabilité automatique de l'Etat pour des dommages tels que les violences urbaines.

Ce colloque s'inscrit dans la filiation de cet appel. En effet, malgré le soutien de 50 députés et 1 200 conseils municipaux, rien n'a véritablement changé depuis deux ans.

### Comment les risques territoriaux d'exception sont-ils assurés ?

Le marché de l'assurance répond-il vraiment aux besoins de toutes les collectivités ? L'assurabilité pérenne et équitable des risques territoriaux est-elle une utopie ?

Autant de questions qui restent d'actualité.

### Premier pas

Certes, la création d'un fonds de solidarité de 20 millions d'euros pour les départements, communes et groupements de communes de métropoles touchés par des catastrophes naturelles (article 48 du projet de loi de finances pour 2008), est « une bonne nouvelle » selon Bernard Bellec, même s'il regrette que cette solidarité se limite au niveau territorial, sans impliquer l'ensemble des professionnels de l'assurance ni l'Etat.

Il s'agit néanmoins d'un premier pas en matière de risques environnementaux et naturels, mais encore faut-il savoir comment va être géré ce fonds... Une première reconnaissance explicite, de la part de l'Etat, que certains préjudices subis par les collectivités locales ne sont pas pris en compte par les assureurs. Reste à aborder de front la question des risques urbains.

Sur ce point, suite notamment à l'appel lancé en 2005 par l'Union SMACL, Brice Hortefeux, alors ministre délégué aux collectivités territoriales, a entamé un dialogue avec les associations d'élus et les professionnels de l'assurance pour expertiser l'assurabilité des collectivités.

A l'issue d'une table ronde réunie le 2 février 2006, des groupes de travail ont été mis en place autour de trois thématiques : les conditions d'assurance des biens des collectivités, la prévention et le code des marchés publics d'assurance.

## Bilan mitigé

Où en est-on aujourd'hui ? Ces réflexions ont-elles débouché sur des mesures concrètes ?

Pas vraiment, le bilan est très mitigé. Le groupe qui a planché sur l'assurabilité des collectivités a rendu ses conclusions le 15 novembre 2006. Verdict : il n'y a pas besoin de dispositif de solidarité spécifique, le marché reste pertinent pour répondre aux difficultés des collectivités.

Le groupe qui devait aborder la question de la prévention, lui, ne s'est jamais réuni. Au final, seule la réflexion sur le code des marchés publics a relativement bien fonctionné et devrait déboucher sur du concret, notamment un « code de bonnes pratiques ».

Ce constat de relatif échec a poussé l'Union SMACL à relancer l'offensive, en organisant ce colloque.

Car, selon Bernard Bellec, « la question globale de la couverture des risques d'exception est un dossier d'intérêt général qui concerne tous les citoyens de ce pays, toutes les collectivités territoriales ».

En filigrane, se profile la « nécessité de ne pas avoir, dans notre démocratie, des territoires délaissés, qui finalement deviennent des territoires défavorisés avant d'être oubliés ».

Source SMACL





## SANTE PUBLIQUE EN BANLIEUE

Dans les années 80, la politique de la ville avait mis en évidence que la santé des populations constituait l'un des enjeux les plus forts et les plus récurrents de l'action publique dans les quartiers en difficulté. Pour cette raison même, elle faisait souvent l'objet d'un chapitre spécifique au sein des anciens contrats de ville.

Avec le programme national de rénovation urbaine, cette question est passée au second plan et l'Observatoire national des ZUS ne l'a réintégrée que récemment dans son rapport annuel.

Loin d'avoir disparu, le problème semble s'être aggravé, comme en ont témoigné beaucoup d'élus de Ville et Banlieue, qui ont également demandé cette année que l'association se saisisse de ces difficultés.

Nous nous sommes donc tournés, pour organiser un premier débat interne, vers 3 acteurs spécialisés sur ce sujet :

- Le réseau « Elus, santé publique et territoires » (ESPT), qui rassemble les élus chargés de cette délégation au sein de collectivités déjà mobilisées
- L'association de médecins « Regroupement, Implantation, Redéploiement Ile-de-France » (RIR-IDF) qui tente de réfléchir et de remédier au problème de la désertification médicale
- Le réseau français des villes santé de l'OMS.

Les docteurs Bernard Huynh (RIR-IDF) et Laurent El-Ghozi (ESPT) ont ainsi participé à ce premier échange du 5 juillet 2007, qui a permis de jeter les bases d'une réflexion collective (voir compte-rendu en page suivante).

Un second tour de table a eu lieu le 2 octobre au cours d'une commission de travail, qui a parachevé la rédaction de la fiche « Santé » du Manifeste des villes de banlieues.

En tout état de cause, Ville et Banlieue ne peut constituer l'avant-garde de la mobilisation des collectivités sur ce sujet. Mais la situation et les perspectives sont telles pour les villes de périphérie, que l'association entend bien se faire l'écho de leurs analyses comme de leurs revendications, jouer son rôle de groupe de pression auprès des autorités sanitaires et des pouvoirs publics.

## Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2007

A la demande de **Maurice Charrier**, maire de Vaulx-en-Velin, une première discussion peut s'engager sur cette question, qui préoccupe désormais de nombreux élus. Et son propre diagnostic local est sans appel : diminution de l'offre de soins et dégradation de l'état de santé général, médecine spécialisée raréfiée, médecine scolaire et médecine du travail proches de zéro, droit à la santé (CMU) contesté dans les faits, réponses institutionnelles inadéquates à l'urgence et à la gravité de la situation.

**Patrick Magro**, adjoint au maire de Septèmes-les-Vallons (13), fait les mêmes observations « avec un léger décalage temporel entre le Nord et le Sud de la France ».

**Laurent El-Ghozi**, adjoint au maire de Nanterre et président de l'association « Elus, santé publique et territoires » partage aussi ces points de vue et demande que des solutions soient effectivement proposées aux villes pour leur permettre de bâtir des politiques communales de santé publique. Pour lui, ces solutions tiennent en 4 séries de mesures :

- Regroupement de médecins libéraux
- Réseaux de santé
- Centres municipaux de santé
- Réorganisation géographique de l'offre d'agglomération.

**Bernard Huynh**, président de l'association RIR IDF (Regroupement-Implantation-Redéploiement) rappelle les 2 postulats essentiels à ses yeux :

- Les solutions doivent être recherchées à l'échelle de la commune
- Ces solutions doivent trouver le moyen d'intégrer les jeunes médecins libéraux « On a aujourd'hui dépassé le stade de la concurrence car il y a trop de travail pour tout le monde », ceux qui travaillent à mi-temps comme ceux qui font une double semaine. Dès lors, que proposer à ces jeunes médecins, à qui l'on oublie souvent de s'adresser ?
- Une visite médicale normée auprès des jeunes et des adolescents
- Des avantages en termes d'administration, de fiscalité locale et de sécurité
- Des regroupements allant jusqu'à 20 ou 25 professionnels de santé

**Claude Dilain**, maire de Clichy-sous-Bois, trouve également « la situation inquiétante, certaines conditions sanitaires étant analogues à celles du tiers-monde ». Et il déplore « une spécialisation de certains médecins dans la patientèle pauvre », avec les ¾ de leurs malades en CMU.

L'autre difficulté à laquelle nous avons à faire face pour réorganiser le système, ajoute-t-il, « c'est la segmentation du paysage et l'existence d'une multitude de maîtres d'ouvrage entre les médecins libéraux, le secteur hospitalier et le secteur psychiatrique ».

En premières conclusions, Laurent El-Ghozi, Bernard Huynh et Claude Dilain tomberont d'accord sur le fait que :

- La politique de la ville est un excellent modèle et qu'il faut intégrer un volet santé à tous les CUCS
- Il faut promouvoir une sorte de « Contrat local de santé publique » sur le modèle du CLS, avec le maire comme co-pilote et de vrais moyens de coordination
- L'offre libérale fait partie de ce schéma, qui doit associer comme des partenaires majeurs les jeunes praticiens susceptibles d'exercer le plus durablement auprès de la population.

## Pour une réorganisation territoriale d'intérêt public

En quelques années, certaines banlieues ont glissé à bas bruit dans un état d'urgence sanitaire indigne de notre rang parmi les pays les plus riches de la planète. Dans ces communes, la médecine spécialisée, la médecine scolaire et la médecine du travail se sont raréfiées depuis longtemps. Aujourd'hui, ce sont les généralistes qui font défaut, en raison de trop mauvaises conditions d'exercice et parce que les jeunes praticiens ont d'autres attentes que leurs aînés. Quant à la CMU, elle ne vous ouvre pas la porte de tous les cabinets...

Mais s'ajoute à cette « désertification médicale » amorcée, une inquiétude quant à l'aggravation des problèmes de santé parmi les populations de banlieue : car leur état physique et psychique se dégrade. Des affections particulières apparaissent chez tous les publics vulnérables : les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, les personnes en difficulté d'insertion, les primo-arrivants. Partout, émerge un besoin d'écoute sanitaire aussi difficile à méconnaître qu'à satisfaire.

Or, les réponses institutionnelles sont sans rapport avec la gravité de la situation : la connaissance du terrain reste médiocre et l'observation des territoires se contente de mesurer le déficit de l'offre de soins sans s'attaquer à l'état de santé des populations. La médecine hospitalière elle-même en crise ne peut y apporter aucun remède et les élus locaux peinent à faire vivre leurs propres lieux d'accueil, centres de soins et dispensaires...

Pour les villes de banlieue, l'heure de l'alerte sanitaire a donc sonné : le rappel à l'Etat du droit à la santé comme droit de l'homme imprescriptible, avec ce que cela exige de la solidarité nationale ; la mobilisation de toutes les autorités responsables et ressources locales. L'heure de l'imagination aussi, pour inventer d'urgence, collectivement, un système efficace à court terme.

### Ce que nous proposons

#### 1. Donner de nouveaux moyens au diagnostic territorial de santé

**Donner aux villes de banlieue** qui le souhaitent **les moyens d'un diagnostic local** approfondi de la santé publique et de l'offre de soins, ainsi que les moyens de son actualisation régulière.

**Affiner le diagnostic « santé » de l'Observatoire national des ZUS à partir de ces diagnostics locaux et l'étendre**, en partenariat avec les autorités sanitaires, à l'état de santé des populations vivant en ZUS

#### 2. Créer un Contrat local de santé publique coordonné par le maire et cofinancé par l'Etat dans le cadre des Plans régionaux de santé publique

**Instaurer un dispositif local global qui rassemble tous les maîtres d'ouvrage de la santé** sur le territoire (médecine libérale, secteur hospitalier, secteur psychiatrique, médecine scolaire et du travail...) et confère au maire des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires.

Donner pour objectif prioritaire à ces contrats **la restauration d'une égalité réelle des populations dans l'accès aux soins médicaux** qui leur sont nécessaires. Veiller à ce que la CMU le garantisse effectivement aux patients concernés. Apporter simultanément des garanties aux praticiens dont la « patientèle » est majoritairement composée de personnes en situation de précarité.

**Organiser dans cette matrice les réseaux sanitaires locaux capables de répondre aux enjeux multiples** de l'accueil, de l'orientation, du dépistage et de la prévention, de l'intervention thérapeutique. Donner à ces réseaux des points d'ancrage, d'écoute et de dialogue dans la ville et les quartiers : à travers **des centres de santé identifiables** de tous et accessibles à tous

**Intégrer à ce contrat local de santé publique, les médecins libéraux** (et notamment les jeunes praticiens) **sur la base d'un échange négocié** : contre leur engagement durable dans le dispositif local, des aides à l'installation, des aides au regroupement des praticiens de toutes disciplines au sein de « gros » cabinets, des visites médicales normées des enfants et adolescents de la commune, des exonérations fiscales, des garanties en termes de sécurité et d'assurance

**Inscrire les problèmes sanitaires émergents au « cahier des charges » de ces mêmes contrats** : réponse au vieillissement démographique, accueil de la souffrance psychologique, dépistage et traitement des maladies mentales, lutte contre l'obésité...

**Articuler ce dispositif au CUCS et au contrat d'agglomération** pour permettre à l'instance intercommunale, aux politiques départementales et à l'Agence régionale d'hospitalisation d'y apporter leur contribution spécifique. Appuyer le dispositif de ces nouveaux contrats sur une méthodologie inspirée des Ateliers Ville-Santé.

### 3. Mobiliser la puissance publique aux côtés des élus locaux

**Développer l'approche par la politique de la ville** en faisant en sorte que tous les CUCS signés comportent un volet « santé ».

**Mobiliser l'Etat dans le cadre du droit commun** en lui rappelant ses missions de santé publique. Obtenir qu'il se réengage au plan financier comme au plan des moyens humains, par l'implication de ses services déconcentrés et le financement de postes d'agents publics locaux.

**Reprofilier la compétence locale de santé des communes et agglomérations** en fonction de ce nouveau Contrat local de santé publique, et en tenant compte de leur prise effective de responsabilité devant l'accroissement des besoins de terrain. Subordonner l'extension de leurs compétences – en matière de coordination locale de l'action sanitaire – au financement effectif des transferts de charge occasionnés.

**Interpeller les autres associations d'élus, les associations et réseaux professionnels spécialisés, le CNV, la DIV et le ministère de la Santé** pour faire reconnaître la spécificité des problèmes rencontrés par les villes de banlieue et rechercher des convergences d'action.

### 4. Créer un réseau d'excellence de l'écologie urbaine et de la prévention des risques sanitaires en banlieue

Monter sur ces thèmes **un réseau d'échange d'expériences et de mutualisation des bonnes pratiques** à partir des villes volontaires de Ville et Banlieue

**Positionner ce réseau auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, du Délégué interministériel au développement durable, de l'ADEME** et de toutes les instances susceptibles de favoriser les expérimentations innovantes en banlieue dans des domaines aussi diversifiés que l'habitat et les déplacements durables, les politiques de l'eau, de l'air et des sols, le traitement des déchets, la gestion des espaces naturels et des espaces verts.



## INGENIERIE DES TERRITOIRES

Nous n'avons eu de cesse de le répéter depuis la création de l'Association : les villes de banlieue manquent d'ingénierie territoriale et c'est là l'une des causes majeures de leur mal-développement persistant.

Nous avons donc saisi l'occasion de redonner un coup de projecteur sur cette question en co-organisant, le 21 mars à Paris, la remise du Prix 2007 de l'Association des Consultants en Aménagement et Développement (ACAD). Ce prix récompense chaque année « l'intelligence de la relation entre maître d'ouvrage et consultant » en distinguant la meilleure démarche réalisée par ce tandem sur un territoire dans tous les domaines d'intervention touchant à leur développement : aménagement, développement économique et social, rénovation urbaine, AMO, développement durable, urbanisme, concertation...

Cette initiative était soutenue par Ville et Banlieue, la Fédération des Maires des Villes Moyennes et l'ANRU, associant aussi ETD, le Conseil français des urbanistes (CFDU), le Centre d'études sur les transports et l'urbanisme (CERTU), Sciences-Po Urba, l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP-Université de Créteil) et l'Institut français d'urbanisme (IFU).

C'est l'association formée par la **Ville de Chenôve** (21) et le **cabinet « Passagers des Villes »** qui a été primée cette année devant 3 autres équipes finalistes : UHS et Christian Lacape Consultants, SM Piémont des Vosges/MCM et C&S Conseil, EPF Normandie - Ville de Sotteville-lès-Rouen et La Fabrique urbaine Consultants.

Par ailleurs, Ville et Banlieue s'est associée à l'organisation des Premières Assises de l'Ingénierie Territoriale, tenues à Paris le 4 juillet 2007 par l'Association des anciens auditeurs de l'Institut des hautes études en aménagement du territoire (IHEDATE), avec le soutien de la DIACT, de la DIV, des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture, de la CDC et du Groupe La Poste. Parmi d'autres thèmes abordés au cours de cette journée, un atelier a été consacré à « l'inégalité des territoires face à l'ingénierie territoriale ».



## PREVENTION ET SECURITE

Ville et Banlieue a tenu à profiter de son Assemblée générale du 5 juillet 2007 pour avoir un débat interne sur le projet de loi présenté par le gouvernement «renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs ».

**Charles Gautier**, sénateur, maire de Saint-Herblain (44), nouveau président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), présente rapidement les dispositions du projet de loi Dati :

remise en cause du principe d'individuation des peines avec l'instauration de peines planchers dès la première récidive.  
abaissement de la majorité pénale à 16 ans remettant en cause l'excuse de minorité promue par le texte (déjà plusieurs fois révisé) de l'ordonnance de 1945.

Avec la première disposition et la cotation des peines contraignante pour les juges, « on court un très gros risque d'inconstitutionnalité » explique Charles Gautier. Avec la seconde, qui revient de fait à incarcérer de plus en plus de mineurs, « on fabriquera de la criminalité ». Il faut au contraire donner la priorité au principe d'éducation dès qu'il s'agit de mineurs, se consacrer à la prévention (sujet auquel ne s'intéresse pas du tout le projet de loi) et à la question de la réparation, qui reste « fondamentale pour les victimes ».

**Xavier Lemoine**, maire de Montfermeil (93), dit « comprendre les réticences vis-à-vis du projet de loi » mais juge « la situation actuelle intenable... avec des jeunes accumulant parfois en toute impunité des dizaines de mise en cause ». Et de conclure qu'en tout état de cause, « il faut maintenant agir ».

**Alain Audoubert**, maire de Vitry-sur-Seine (94), se dit « personnellement attaché au principe d'éducation ».

**Simon Bretin**, directeur général des services de Vaulx-en-Velin (69) s'alarme des multiples difficultés « à faire appliquer les peines alternatives à l'incarcération ».

**Pierre Cardo**, député maire de Chanteloup-les-Vignes (78), constate aussi de son côté que « la rue est la plus fréquente des alternatives à la prison, et qu'elle ne constitue pas la meilleure des réponses éducatives »... Revenant au projet de loi, il fait observer que ses dispositions concernent « des délits importants (violences volontaires, atteintes à l'intégrité physique) et non des délits mineurs »... avant de mettre en cause « la trop fréquente démission de l'institution judiciaire qui s'abrite souvent derrière la séparation des pouvoirs pour refuser de participer aux CLSPD ». Et de conclure que ce sont des questions complexes, dans lesquelles « la prison ne règle rien, ni la police de proximité à elle seule »...

**Charles Gautier** conclura en constatant que « si tous les élus sont d'accord sur le diagnostic... le pari de la Garde des Sceaux repose uniquement sur l'exemplarité de la sanction et le caractère dissuasif de la peine encourue, ce qui, à son avis, constitue une approche trop réductrice de la délinquance ».

# QUATRIEME PARTIE

rénovation urbaine  
et développement durable





**Des travaux et enquêtes ont été menés en partenariat avec le CERTU depuis 10 ans.** Et Ville et Banlieue est membre du CODOR, le Comité d'Orientation du CERTU, depuis plusieurs années.

Après des études sur les nouvelles centralités de périphérie et sur les transports, nous avons engagé en 2007 un travail commun sur la prise en compte de l'aménagement durable dans les opérations de renouvellement urbain. Une convention a été signée avec le CERTU dans ce sens le 17 octobre 2007.

Mais revenons brièvement sur la genèse de cette initiative. Le Manifeste des villes de banlieue paru début 2007 proposait en effet de « **faire des villes de banlieue à l'occasion de leur renouvellement urbain, des villes-phares de l'habitat et du développement durable** ». De ce texte, on retiendra en particulier la proposition 5.4, rédigée comme suit :

« Privilégier l'habitat durable

L'objectif des villes de banlieue est double : une plus grande attention à l'impact environnemental de la construction au confort d'habitation d'une part, une attention à la charge financière imposée aux ménages les plus modestes d'autre part.

- Encourager les formes innovantes de l'habitat, en intégrant la HQE et les objectifs d'efficacité énergétique
- Réorienter les efforts et les aides de l'Etat sur ces mêmes objectifs, notamment dans les opérations ANRU ».

L'objectif mis en avant par notre Manifeste est donc double :

- Il s'agit de **rendre de nouveau les villes de banlieue attractives pour les populations qui les ont désertées au fil des années...** et la construction de quartiers durables peut y contribuer par le changement d'image qu'ils génèrent.
- Il faut aussi **que ces opérations engagées au titre des projets ANRU ne soient pas hors de portée financière des populations** concernées par le relogement.

Il est donc important que les villes puissent franchir un cap dans la qualité de leurs logements et de leurs quartiers, rénovés ou reconstruits. Sachant que notre combat pour la mixité urbaine passe à la fois par :

- l'application stricte de l'article 55 de la loi SRU
- les démolitions-reconstructions
- la réhabilitation des bâtiments pouvant être conservés
- la construction de bâtiments et de quartiers nouveaux et attractifs.

Périmètre de la question : **le projet urbain durable**. Si le logement constitue bien l'entrée privilégiée dans la réflexion, celle-ci doit être re-située dans le contexte plus large de l'aménagement et du quartier durable, avec les interactions que cela implique en matière d'équipements, d'espaces publics et de mobilité durable.

Le groupe de travail Ville et Banlieue / CERTU a vocation à rassembler des élus et techniciens des villes, chefs de projet ANRU, responsables de la politique de la ville, urbanistes, responsables DD, agents du CERTU et des CETE mais aussi des bailleurs sociaux, partenaires incontournables de ce chantier.

Dans les faits, **trois villes** de l'association ont accepté de s'impliquer dans le groupe de travail préparatoire : Rillieux-la-Pape (69), Echirolles (38) et Grande-Synthe (59).

**Trois visites** ont été organisées sur ces sites, une réunion de synthèse se tenant ensuite à Paris le 4 décembre pour dégager les principales difficultés auxquelles se heurtent les villes de banlieue qui veulent réaliser des logements ou des aménagements durables.

Le CERTU et les CETE ont rédigé **des fiches techniques** par projet afin de diffuser les expériences et inciter les villes, élus et techniciens, à se déplacer pour prendre connaissance des opérations en cours en permettant à tous de s'approprier les bonnes pratiques.



présenté par  
**VILLE & BANLIEUE**  
Association des Maires de France et  
des Banlieues de France

**Certu**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

entre  
**l'Association des Maires Ville et Banlieue de France et  
le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.**

Il est convenu ce qui suit,

Entre d'une part,  
**L'Association des Maires Ville et Banlieue de France**, désignée ci-après par le sigle Ville et Banlieue domiciliée 12, rue Popincourt - 75011 Paris  
représentée par **Monsieur Pierre Bourguignon**, député, maire de Sotteville-lès-Rouen, son président,

Et d'autre part,  
**Le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques** désigné ci-après par le sigle Certu,  
domicilié 9, rue Juliette Récamier - 69456 Lyon cedex 6  
représenté par **Monsieur Bruno Verdon**, son directeur.

**ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de signature, renouvelable par période de deux ans par tacite reconduction. Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties qui s'engage toutefois à réaliser les projets prévus dans l'année en cours.

Convention de partenariat Ville et Banlieue-CERTU - Signature 17 octobre 2007 -

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris le 17 Octobre 2007

Pour le Certu  
Le Directeur  
  
Bruno VERDON

Pour Ville et Banlieue  
Le Président  
  
Pierre BOURGUIGNON

Convention de partenariat Ville et Banlieue-CERTU - Signature 17 octobre 2007 -

## Projets de rénovation urbaine Bâtiments et aménagements durables

Mardi 4 décembre 2007

Musée Social

### 9 H 45 Introduction. Politique de la ville et développement durable

Deux politiques publiques très cohérentes sur les principes, encore peu souvent mises en œuvre dans les opérations de renouvellement urbain. Les fondamentaux de l'aménagement durable.

**Bernard Poirier**, maire de Mordelles, vice-président de Rennes-Métropole  
**Renée Feltin**, déléguée générale de l'Association des Maires Ville et Banlieue de France

### 10 H 15 Choisir et mettre en oeuvre les démarches, les référentiels et les labels proposés

- Présentation des démarches d'aménagement  
**Géraldine Biau**, Cete de Lyon

- Présentation des outils, labels et certifications pour les bâtiments  
**Olivier Lemaître**, Cete Nord Picardie

- Echanges et débats avec la salle

### 11 H 15 Appréhender les coûts et les financements de la HQE dans les opérations de logement (construction et réhabilitation)

Présentation/animation **René Baroux**, chef de département Maîtrise d'ouvrage et équipement public - Certu

Quels gains et quels coûts de la Haute Qualité Environnementale, à toutes les étapes du processus ?

- de la conception, à la réalisation et à la pratique du logement
- de l'investissement à la gestion

Seront illustrés différents points de vue :

- Quel gain pour les locataires ?

**Paul Wallez**, sociologue, Cresge

- Les coûts de la HQE pour la réhabilitation et la construction ?

**Eric Stroobandt**, architecte

- Un exemple de réhabilitation : les 104 logements du Courghain

**Jean-Marie Bauwen**, Maison Flamande, bailleur social

- Quels partenaires financiers au service du projet ?

**Damien Carême**, maire de Grande Synthe, conseiller régional Nord-Pas-de-Calais

- Echanges et débats avec la salle

### 13 H Déjeuner libre

### 14 H 30 Changements de pratiques professionnelles et de comportements

Présentation, animation **Christine Guinard**, chef du groupe Habitat et Politique de la ville, Certu

Organisation des services au sein de la commune et rôle de l'intercommunalité

Modes de travail entre service politique de la ville et service développement durable

Gestion des missions des prestataires spécialisés (AMO, BET environnement) Les différents temps de leurs interventions et leur management dans la durée

- Témoignages de 3 communes engagées dans le développement durable

- **La commune d'Echirolles**

**Valérie Vacchiani**, responsable au service environnement développement durable

- **La commune de Rillieux-la-Pape**

**Renaud Gauquelin**, maire de Rillieux-la-Pape

**Catherine Vial**, responsable du développement durable

- **La commune de Vaulx-en-Velin**

**Maurice Charrier**, maire de Vaulx-en-Velin, vice-président du Grand Lyon

**Aurélie Andersen**, chargée d'opérations, direction du développement urbain

**Bernard Gaudin**, chargé d'opérations, direction du développement urbain

- Echanges et débats avec la salle

### 16 H 30 Conclusions

# CINQUIEME PARTIE

calendrier des activités 2007

- 16 janvier : Pierre Bourguignon, président, reçoit l'association AC Lefeu, qui présente son cahier de doléances

### • 6 février : Bureau de Ville et Banlieue. Préparation de la conférence de presse

- 6 février : Signature de la convention de partenariat avec la SMACL, en présence de Bernard Bellec, PDG de la SMACL
- 6 février : Présentation à la presse du **Manifeste des villes de banlieue**
- 8 et 9 février : Participation aux « journées d'échanges de la rénovation urbaine de l'ANRU »
- 14 février : Groupe de travail **Développement durable et rénovation urbaine** Ville et Banlieue – CERTU (1)
- 23 février : Rencontre avec les représentants et organisateurs du « Pique-nique de la République »
- 28 février : Envoi d'un questionnaire aux principaux candidats à l'élection présidentielle
- 21 mars : Politique de la ville et intercommunalité : état des lieux. Journée organisée par la DIV avec le soutien des associations d'élus
- 21 mars : Réunion sur l'ingénierie territoriale et prix ACAD. Organisée par l'ACAD, Ville et Banlieue, la FMVM et l'ANRU. Prix ACAD attribué à la ville de Chenôve(21)
- 22 mars : Présentation du Manifeste des villes de banlieue à l'IREV à Wicres (59)

### • 28 mars : Conseil d'administration de Ville et Banlieue. Arrêt des comptes annuels

- 28 mars : Conseil d'administration de l'Institut des villes
- 26 avril : Groupe de travail Ville et Banlieue – CERTU (2). Lyon et Rillieux-la-Pape
- 11 mai : Réunion GART – Eclipse (programme de la Commission Européenne) à Sarcelles : « Le transport : un remède contre l'exclusion sociale ? »
- 15 mai : Rencontre avec la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
- 5 juin : Comité de pilotage de la HALDE
- 14 juin : Groupe de travail Ville et Banlieue – CERTU (3) à Echirolles (38)
- 19 juin : participation à la Conférence de consensus de la HALDE
- 4 juillet : Journée sur l'ingénierie territoriale (association d'élus)

### • 5 juillet : Assemblée générale statutaire de Ville et Banlieue. Renouvellement des instances. Débat avec le FFSU sur le projet de loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. Débat sur l'offre de santé en banlieue

- 24 juillet : Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Christine Boutin**, ministre du Logement et de la Ville

- 2 octobre : Commissions de travail de Ville et Banlieue : Santé, Renouvellement urbain, Finances. Elaboration de nos propositions pour le « Plan Banlieues ».

- 4 octobre : **Forum européen de prévention des discriminations** ACSE - CNFPT - HALDE avec Ville et Banlieue et Maires de Grandes Villes

- 9 octobre : Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Fadela Amara**, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville

- 16 octobre : Séminaire Ville et Banlieue - CERTU (4) à Grande-Synthe (51)

### • 17 octobre matin : Conseil d'administration élargi de Ville et Banlieue. Mise au point de nos propositions pour le plan Banlieues Signature de la convention Ville et Banlieue-Certu

- 17 octobre : Débat avec l'Aprat sur **la démocratie participative**

- 17 octobre : Débat avec la revue « Espaces et Sociétés » et Profession Banlieues sur **les émeutes urbaines et la politique de la ville**

- 19 octobre : 1ère Réunion au cabinet de Fadela Amara sur le volet éducation du Plan Banlieues

- 7, 8 et 9 novembre : Congrès du GART à Clermont-Ferrand. Co-animation de l'atelier sur « **Les transports en banlieue** » le 8 novembre

- 8 novembre : **7ème Forum des projets urbains** au CNIT, avec les villes de Cherbourg-Octeville, Créteil, Evry, Le Kremlin-Bicêtre, Nanterre

- 9 novembre : 2ème Réunion au cabinet de Fadela Amara sur le volet éducation du Plan Banlieues

### • 13 novembre : Réunion des adhérents de Ville et Banlieue, préparatoire à la conférence de presse sur le Plan Banlieues

- 13 novembre : **Conférence de presse**. Présentation de la contribution de Ville et Banlieue au Plan Banlieues. Musée Social à Paris

- 13 novembre : Colloque SMACL, Ville et Banlieue et associations d'élus sur « La pérennité de l'assurance des risques territoriaux d'exception ».

- 20, 21 et 22 novembre : Congrès du centenaire de l'AMF. Participation de Ville et Banlieue au débat du 22 novembre sur « **Quel projet culturel pour les villes ?** »

- 22 novembre : Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Christine Boutin**, ministre du Logement et de la Ville

- 26, 27 et 28 novembre : **Observatoire international de la démocratie participative**, organisé par la Ville de Nanterre (92)

- 4 décembre : Journée nationale sur « **Projets de rénovation urbaine – Bâtiments et aménagements durables** ». Ville et Banlieue – CERTU. Musée Social à Paris

- 5 décembre : Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Fadela Amara**, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville

association des maires

# VILLE & BANLIEUE

de France

12 rue Popincourt - 75011 Paris

tél. 01 47 00 27 00

fax. 01 47 00 38 36

[ville.et.banlieue@wanadoo.fr](mailto:ville.et.banlieue@wanadoo.fr)

[www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)



association des maires

**VILLE & BANLIEUE**  
de France

12 rue Popincourt - 75011 Paris

tél. 01 47 00 27 00

fax. 01 47 00 38 36

[ville.et.banlieue@wanadoo.fr](mailto:ville.et.banlieue@wanadoo.fr)

[www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)